

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 1-5**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 1-5 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement numéro 1 relatif au comité exécutif afin de préciser les délégations de pouvoirs ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 11^e jour du mois de juillet 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat